

Service de Médecine Nucléaire et Biophysique Pôle Imagerie Pathologie Physiologie

Rendez-vous /secrétariat 01 40 87 51 69 01 40 87 51 72 Mail service : secretariat.medecinenucleaire.bjn@aphp.fr

Télécopie du Service : 01 40 87 59 72

Chef de Service:

Pr R. LEBTAHI rachida.lebtahi@bjn.aphp.fr

Médecins:

Dr N. MIKAIL, nidaa.mikail@bjn.aphp.fr

Dr S. SEBAHOUN, stephane.sebahoun@bjn.aphp.fr

Dr J. SLAMA, jerome.slama@bjn.aphp.fr

Dr L. PESQUE louise.pesque@bjn.aphp.fr

Cardiologue :

Dr M. MOURAD

Physicien Médical:

Dr A. DIEUDONNE arnaud.dieudonne@bjn.aphp.fr

Radiopharmacien:

Dr P. LECLERC pauline.leclerc@bjn.aphp.fr

Cadre Médico-Technique :

G. BOURON gael.bouron@bjn.aphp.fr 01 40 87 51 70

Madame NDAO Mame Coumba 6 RUE YVONNE DE GAULLE 92600 ASNIERES SUR SEINE

SCINTIGRAPHIE PULMONAIRE

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous la date de votre rendezvous de scintigraphie :

Jeudi 16 Décembre 2021 à 11h00

Fiche d'information – Examen de scintigraphie pulmonaire

Votre préparation à l'examen :

Il n'est pas nécessaire d'être à jeun et vous pouvez prendre vos médicaments habituels.

Si vous êtes enceinte ou susceptible de l'être, merci de le signaler par avance ou dès votre arrivée dans le service.

Déroulement de l'examen :

Cet examen nécessite votre présence dans le service pendant 1h30 environ.

Accueil par l'équipe paramédicale et médicale du service de Médecine Nucléaire.

Pendant l'examen, vous êtes en position allongée sur le dos et vous devez rester immobile en respirant calmement. L'appareil utilisé, une gamma-caméra, est constitué de détecteurs positionnés à proximité de votre corps. Il n'y a habituellement pas de problème de claustrophobie.

Scintigraphie de ventilation

Elle permet de visualiser la respiration de vos poumons. Un masque à oxygène est appliqué sur votre visage, et va vous permettre de respirer un aérosol faiblement radioactif contenant du technétium 99m. C'est parfaitement indolore, sans danger, très peu irradiant (beaucoup moins qu'une radiographie des poumons). Vous n'avez aucun effort à fournir, vous n'avez pas besoin de

bloquer votre respiration, mais au contraire, respirez comme d'habitude. Une première acquisition d'images est réalisée tout de suite après avoir respiré le produit et dure de 15 à 30 minutes

Scintigraphie de perfusion

Elle permet de visualiser la circulation sanguine dans vos poumons. Pour cela, on réalise une injection d'albumine humaine marquée par une petite quantité d'un isotope radioactif (le technétium 99m). Une deuxième série d'images est réalisée et dure de 15 à 30 minutes.

Après la fin de l'examen, nous vous recommandons de boire abondamment (1 litre d'eau) afin de favoriser l'élimination du produit

Risques éventuels et dose d'irradiation :

Cet examen utilise un produit radioactif qui sera naturellement éliminé en quelques heures. La quantité du produit administré est extrêmement faible, le risque de toxicité ou les réactions allergiques sont très exceptionnelles.

L'albumine est un médicament dérivé du sang, répondant à une règlementation particulière et dont le procédé de fabrication assure une qualité et une sécurité du produit vis-à-vis des agents infectieux.

La dose de rayonnements ionisants que vous allez recevoir lors de cet examen est du niveau des faibles doses. A ce faible niveau d'exposition, aucun détriment sur la santé n'a jamais été observé.

Pendant les heures qui suivront votre sortie du service, vous serez susceptibles de délivrer à vos proches et votre entourage, de très faibles doses de rayonnements qui ne présentent non plus aucun risque. Aucune mesure d'éviction particulière n'est recommandée pour l'entourage et les sujets contacts, y compris les enfants en bas âge et les femmes enceintes, les doses cumulées étant souvent équivalentes à celles délivrées par l'irradiation naturelle de certaines régions sur quelques jours (ex : Massif Central).

Si vous devez être hospitalisé dans les jours qui suivent, signalez au service d'hospitalisation que vous avez eu un examen scintigraphique.

Le service se situe au rez-de-chaussée du Bâtiment principal.

Si la date ne vous convenait pas, veuillez nous en informer le plus tôt possible.

Veuillez croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Le Secrétariat

P.S.: LISTE DES PAPIERS A APPORTER:

- Attestation de la carte vitale.
- Attestation de la mutuelle.
- Si RSA ou CMU, attestation de la carte vitale ou aide médicale si vous êtes en fin de droits.

Information aux patients:

Vous êtes informé(e) que les données à caractère personnel vous concernant, recueillies dans le cadre de la gestion administrative et de votre prise en charge à l'hôpital, peuvent être utilisées à des fins de recherche dans le domaine de la santé, sous la responsabilité de l'AP-HP. Notamment, un Entrepôt de Données de Santé (EDS) a été créé afin de permettre la réalisation de recherches non interventionnelles sur données, d'études de faisabilité des essais cliniques et d'études de pilotage de l'activité hospitalière. Pour plus d'informations relatives à chaque recherche, aux données utilisées, aux destinataires des données, aux durées de conservation des données et aux modalités d'exercice de vos droits, vous pouvez consulter le portail d'information de l'EDS à l'adresse http://recherche.aphp.fr/eds . Pour vous opposer à l'utilisation des données vous concernant à des fins de recherche, vous pouvez vous adresser au bureau des usagers ou directeur de l'hôpital où vous avez été pris en charge ou remplir le formulaire d'opposition électronique disponible à l'adresse http://recherche.aphp.fr/eds/droit-opposition.